



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 9 décembre 2021 (18h35)**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	40 + 1
Votants	:	51
Convocation et affichage	:	02/12/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nathalie CLÉMENT

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Véronique NEE, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Sophal LIM (pouvoir à Nadège COUZON), Pascal PAILHA (pouvoir à Martine OLLIVIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Olivier DE LAGARDE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER.

**CC-2021-397 - COHESION SOCIALE - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

***Rapporteur : Madame Sylvie BONNET***

La Caisse d'allocations familiales de l'Ardèche, la Communauté d'Agglomération d'Annonay Rhône Agglo ainsi que ses communes membres investies dans un des champs thématiques de la convention, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire d'Annonay Rhône Agglo intitulée Convention Territoriale Globale (CTG),

Elle constitue un cadre de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille de la Caf est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Cette démarche est menée conjointement avec la réalisation de l'Analyse des besoins sociaux d'Annonay Rhône Agglo et d'Annonay.

Ainsi différentes thématiques ont été étudiées :

- Petite Enfance,
- Enfance
- Jeunesse,
- Animation de la vie sociale, précarité, accès au droit et inclusion numérique,
- Personnes âgées,
- Handicap
- Et thématiques transversales : Accompagnement à la parentalité, logement, habitat et cadre de vie, santé et mobilité
- Gouvernance

Les acteurs ont été largement associés à cette démarche ; plus de cent trente acteurs (élus, partenaires, professionnels, associations...) ont participé aux différents temps de la démarche :

- Sept temps d'ateliers à distance courant mai et juin sur l'état des lieux et le portrait du territoire (atouts, ressources, besoins, freins et faiblesses)
- Une journée de travail en présentiel, au mois d'octobre, pour travailler sur des propositions d'actions,

Cette démarche se traduit par :

- L'élaboration d'un portrait social de territoire qui permet de partager une vision commune du territoire d'Annonay Rhône Agglo et de repérer les enjeux par un diagnostic partagé ;
- La définition d'axes stratégiques et d'objectifs pour chaque thématique ;
- Un programme d'actions pour chaque thématique, inscrites dans un calendrier 2022-2026 (décliné sous forme de fiches actions).

**VU** le projet de Convention Territoriale Globale 2022-2026, ci-annexée

## DÉLIBÉRÉ

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de Convention Territoriale Globale pour la période 2022-2026 portant sur

- l'élaboration d'un portrait social de territoire qui permet de partager une vision commune du territoire et de repérer les enjeux par un diagnostic partagé ;
- la définition d'axes stratégiques et d'objectifs pour chaque thématique ;
- un programme d'actions pour chaque thématique, inscrites dans un calendrier 2022-2026,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale,

**CHARGE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Transmis en sous-préfecture le : 13/12/21

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20211209-28611-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET